

## CE QUE DIT LA 'VIVALDI' SUR NOS PRIORITÉS DE TRAVAIL POLITIQUE



Photos by [Samuel Sianipar](#) on [Unsplash](#) (g.) et Entraide et Fraternité

Hélène Capocci

Mars 2021

**Quelques mois après la constitution du gouvernement Vivaldi, revenons sur les premiers pas de la législature - déjà bien entamée - 2019-2024 en ce qui concerne les priorités politiques d'Entraide et Fraternité. Zoom sur la politique de coopération au développement, les traités de commerce et d'investissement, la régulation des entreprises et l'annulation de la dette.**

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, plus d'un an après les élections législatives fédérales, s'est constitué un nouveau gouvernement en Belgique composé de sept partis (socialistes, libéraux, écologistes wallons et flamands et chrétiens-démocrates flamands). Depuis la publication de l'accord de gouvernement, chaque ministère a publié son exposé d'orientation politique pour la législature en cours et sa note de politique générale pour l'année 2021. Ces documents ont été présentés et discutés au Parlement et constituent dès lors les balises pour les actions des administrations et services publics fédéraux.

Entraide et Fraternité s'est penché sur ces documents de référence afin d'y relever les points de convergence ou les écarts avec nos priorités politiques, établies en cohérence avec nos orientations stratégiques 2020-2024<sup>1</sup>.

## Nos priorités politiques

Notre action de plaidoyer va avant tout se concentrer sur l'accès aux ressources (cf. encadré) pour favoriser un système alimentaire durable et juste, synonyme d'émancipation pour les communautés paysannes et pourvoyeur d'alimentation de qualité. L'agroécologie est un moyen de mettre en place un tel système. Pour que cette alternative au modèle agro-industriel (aujourd'hui favorisé par le système en place) prenne de l'ampleur, il est indispensable à la fois d'appuyer les programmes agroécologiques mis en œuvre par nos partenaires du Sud, de participer à des réseaux de la société civile pour augmenter la force de notre message, mais aussi de créer un environnement politique favorable orienté vers la souveraineté alimentaire.

**Pour EF, la création de cet environnement politique favorable à l'agroécologie nécessite de lutter contre les blocages structurels empêchant le décollage d'un système alimentaire alternatif. Ceux-ci concernent, par exemple, l'orientation à outrance de l'économie agricole vers l'exportation via les accords de libre-échange dérégulés, une vision à court terme bannissant les investissements dans les biens communs, la concentration du pouvoir aux mains de quelques multinationales, les accaparements de terre ainsi que le mécanisme de la dette, véritable courroie de transmission du libre-échange, incompatible avec la**

Notre objectif n°1 concerne **l'accès aux ressources** : « À travers notre option préférentielle pour les pauvres, nous soutenons les communautés qui, dans le respect de leur culture et de leur spiritualité, exercent leurs droits à l'accès aux ressources et au contrôle des ressources naturelles et qui profitent de l'utilisation durable et de la gestion durable de ces ressources. Les enjeux liés à l'alimentation et la transition écologique en agriculture, la terre et la régulation du commerce international sont au cœur de notre action ».

<sup>1</sup> Voir notre cadre stratégique : « Dire nous ! Ensemble cheminons vers une justice sociale et environnementale », consultable sur : [https://www.entraide.be/IMG/pdf/brochurecadrestrategique\\_ef-ave\\_2020-2024.pdf](https://www.entraide.be/IMG/pdf/brochurecadrestrategique_ef-ave_2020-2024.pdf)

**souveraineté alimentaire**<sup>2</sup>. Autant de freins qui sont liés aux règles du commerce international dont l'impact sur les paysan·ne·s des pays appauvris du Sud et de nos pays est destructeur. Voyons à présent comment le nouveau gouvernement traite ces enjeux.

## Coopération au développement & agriculture : un nouveau départ ?

3

Le libéral Alexander De Croo, devenu Premier Ministre, a cédé la fonction de Ministre de la coopération au développement à Meryame Kitir du parti socialiste flamand. Bien qu'une continuité soit observée dans les grandes lignes de l'aide publique au développement (APD) belge, un changement d'orientation politique transparait dans les documents officiels du ministère exposant sa vision et ses priorités. L'accord de gouvernement annonce « le droit à la sécurité alimentaire, l'agriculture à petite échelle et la transition vers des systèmes alimentaires durables » comme des priorités de la politique de coopération.

Globalement, l'APD reste concentrée sur les pays les moins avancés et les États fragiles, et poursuit une approche basée sur la réalisation des droits humains, prenant pour cadre de référence international les Objectifs du développement durable de l'Agenda 2030. Par contre, si l'accord de gouvernement réitère une fois de plus l'engagement de consacrer 0,7% du revenu national brut (RNB) à l'APD, il est cette fois question de définir une **trajectoire de croissance contraignante à partir de 2021 pour atteindre la norme de 0,7 % en 2030**<sup>3</sup>. Bien que la note de politique générale de la Ministre Kitir ne revienne pas sur ce point, cette piste contraignante pourrait représenter un pas de plus vers la réalisation des recommandations de l'OCDE.

Concernant la lutte contre la faim, la Belgique réitère son engagement de dédier 15% de son APD à la lutte contre la faim. Jusqu'ici, rien de nouveau mais le discours sur la stratégie en agriculture change de ton. L'accent n'est plus tant mis sur les notions d'entrepreneuriat, de chaîne de valeur ou de secteur privé comme à l'époque du Ministre De Croo mais c'est le rôle central des petites exploitations agricoles pour garantir sécurité alimentaire qui est mis en avant : « *une attention particulière sera accordée à l'appui aux petites exploitations agricoles, car ce sont elles qui garantissent aux communautés locales l'accès à la nourriture* »<sup>4</sup>.

Grande première : l'agroécologie est citée comme stratégie pour la mise en place de systèmes alimentaires durables. Ceci est une victoire politique dont peuvent se féliciter les ONG rassemblées au sein de la Coalition contre la faim, qui n'ont cessé de promouvoir ce modèle comme piste crédible pour répondre aux problèmes de la faim, de la perte de biodiversité et du réchauffement climatique.

<sup>2</sup> Lire l'analyse d'Entraide et Fraternité « Dette et souveraineté alimentaire : l'impossible équation », novembre 2020, disponible sur : <https://entraide.be/dette-et-souverainete-alimentaire-l-impossible-equation>

<sup>3</sup> En 50 ans, la Belgique n'a jamais respecté cet engagement. En 2019, la part de l'APD belge s'élevait à peine à 0,41% du RNB. Voir : <https://www.cncd.be/50-ans-aide-au-developpement-0-7-pourcent>

<sup>4</sup> Page 9 de l'exposé d'orientation politique de la ministre de la Coopération au développement.

Par ailleurs, le fait d'établir dans la note de politique générale ce lien entre le modèle agricole promu et les enjeux environnementaux et de gestion des terres est un autre signe de prise en compte des enjeux de développement de façon holistique et systémique. **Résoudre le problème de la faim ne peut se penser isolément du problème d'accès équitable à la terre, de la détérioration de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique. Le fait que le droit à l'alimentation soit présenté comme un droit humain à part entière est également un signal politique très positif.**

E&F rejoint la recommandation de la Coalition contre la faim appelant la Belgique à doubler la part des programmes de coopération qui soutiennent l'agroécologie et la transformation des systèmes alimentaires d'ici à 2023. Pour la période 2013-2017, seulement 16% de l'APD belge consacrée à l'appui à l'agriculture et la sécurité alimentaire soutient l'agroécologie. Il s'agirait donc d'augmenter ce soutien à 32% au minimum d'ici à 2023<sup>5</sup>. Cela impliquerait donc de fixer des objectifs chiffrés et de détailler un agenda pour le soutien à l'agroécologie et aux systèmes alimentaires durables pour les différents canaux de l'aide au développement (coopération bilatérale et multilatérale).

Ce changement de vision pour l'agriculture devrait également se traduire par une révision de la note stratégique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. La note actuelle, datant de 2017, ne fait pratiquement pas mention de système alimentaire durable et nie l'importance de l'agriculture à petite échelle.

## Coopération au développement et secteur privé : la fin de la confiance aveugle

La Belgique s'inscrit dans la tendance générale internationale qui considère le secteur privé comme un partenaire incontournable pour la réalisation des Objectifs de développement durable<sup>6</sup> : *« l'aide publique au développement sera loin d'être suffisante pour atteindre les Objectifs de développement durable d'ici 2030 [...] L'investissement privé s'avère également crucial, pour autant qu'il s'inscrive dans un cadre réglementaire durable »*<sup>7</sup>.

Dans cette optique, l'accord de gouvernement poursuit l'intention de maintenir et renforcer **l'aide non liée**<sup>8</sup> et de soutenir le **secteur privé local**, ce qui est une bonne nouvelle. Les conditions prétendues claires citées par l'accord pour la coopération avec les entreprises sont **l'additionnalité**<sup>9</sup>, **la transparence**, et **le respect des droits**

<sup>5</sup> Voir le policy brief : [https://yes2agroecology.be/wp-content/uploads/2020/05/CCF-PolicyBrief-ABP-Agroecologie-Juin2020\\_FR-Web.pdf](https://yes2agroecology.be/wp-content/uploads/2020/05/CCF-PolicyBrief-ABP-Agroecologie-Juin2020_FR-Web.pdf)

<sup>6</sup> Cela a fait l'objet d'une précédente analyse d'Entraide et Fraternité : « Les entreprises s'imposent dans le débat », novembre 2020, disponible sur : <https://www.entraide.be/les-entreprises-s-imposent-dans-le-debat>

<sup>7</sup> Page 17 de l'Exposé d'orientation politique la Ministre Kitir.

<sup>8</sup> L'aide liée consiste à conditionner l'aide au développement à l'approvisionnement en biens ou services auprès d'entreprises du pays d'où l'aide provient. Autrement dit, cela revient à se servir de l'aide au développement comme levier pour sa propre économie.

<sup>9</sup> Autrement dit la plus-value qu'apporte l'investissement public pour que soient réalisés des investissements privés pour le développement.

**humains et des normes sociales et environnementales.** Toutefois, la réalité concrète montre que cela n'est pas toujours le cas. L'entreprise Feronia-PHC soutenue par la banque de développement belge BIO montre de graves manquements quant à sa prétendue mission de développement : conflit foncier entre l'entreprise et les communautés locales, conditions de travail illégales, salaires inférieurs au minimum légal, criminalisation de la contestation, dommages environnementaux<sup>10</sup>. L'interpellation des parlementaires et de la Ministre sur cette situation problématique depuis des années semble enfin se traduire par une volonté de changement structurel au sein de BIO.

Pour 2021, la Ministre s'est engagée à clarifier les ambitions en termes de croissance inclusive et travail décent. Un travail spécifique est prévu au sujet de BIO (dont la mission est de financer des entreprises dans les pays partenaires de la coopération belge) : *« des accords clairs devront être conclus sur les conditions préalables en termes de rendement du développement. **BIO doit investir dans des entreprises qui versent des salaires décents, offrent un accès à la protection sociale, interdisent la discrimination, paient leurs impôts et pour qui le respect de l'environnement est une priorité.** Pour y parvenir, BIO doit allouer davantage de ressources au monitoring et à l'évaluation des effets du développement. [...] Si cela s'avère nécessaire, le contrat de gestion sera modifié pour permettre ces adaptations »*<sup>11</sup>.

Cela montre que le cabinet prend conscience des manquements actuels des projets soutenus en termes de transparence de la part de BIO, de respect de normes sociales et environnementales et de contribution au développement. Une récente déclaration de la Ministre lors d'une commission Relations extérieures au Parlement concernant le dossier Feronia-PHC nous encourage à poursuivre nos efforts pour un meilleur encadrement du secteur privé : *« nous préparons actuellement un plan d'action visant à modifier un certain nombre de choses à BIO afin de garantir que cela ne se reproduise plus à l'avenir »*<sup>12</sup>.

## Le retour de l'annulation de la dette à l'agenda de la coopération au développement

La crise sanitaire mondiale a mis en lumière l'importance des services publics de base assurés par l'État en même temps qu'elle a creusé l'endettement des pays, y compris des pays du Sud. L'explosion de l'endettement risque de mettre à mal la capacité des États du Sud à protéger leur population et à assurer une résilience en investissant dans des secteurs aussi importants que les soins de santé, l'agriculture durable, la protection sociale. Par conséquent, la question de la dette est revenue en force dans l'agenda politique de la société civile<sup>13</sup>, mais aussi de la Belgique. L'accord de

<sup>10</sup> « Financement du développement sous forme d'agro-colonialisme: le financement des plantations d'huile de palme de Feronia-PHC en République démocratique du Congo par les banques européennes de développement », janvier 2021, disponible sur : [https://www.entraide.be/IMG/pdf/agro-colonialisme\\_feronia\\_phc\\_finale\\_fr\\_compresse.pdf](https://www.entraide.be/IMG/pdf/agro-colonialisme_feronia_phc_finale_fr_compresse.pdf)

<sup>11</sup> Page 12 de la note politique générale 2021 de la Ministre Kitir.

<sup>12</sup> Page 16 du compte rendu intégral de la commission relations extérieures du 02 février 2021.

<sup>13</sup> Lire « La Belgique doit annuler la dette du Sud », disponible sur : <https://www.entraide.be/la-belgique-doit-annuler-la-dette-du-sud>

gouvernement stipule que la Belgique « fera pression pour réformer les règles relatives à l'allègement de la dette au sein du CAD-OCDE, et s'engagera de manière constructive dans les discussions sur les annulations de dettes bilatérales et multilatérales ».

Cette annonce prudente est complétée par une déclaration plus ambitieuse de la ministre de la coopération : « ***L'endettement des pays en développement, qui s'est encore accru en raison du COVID-19, constitue un obstacle permanent dans leur lutte contre la pauvreté. Un report temporaire des paiements pour un nombre limité de pays en développement, comme convenu lors du G20 et du Club de Paris sous l'impulsion de la Banque mondiale et du FMI, ne suffira pas. Nous plaidons pour un approfondissement et un élargissement de l'approche actuelle. Nous analysons les mesures que la Belgique peut adopter pour gagner l'adhésion des créanciers privés également*** »<sup>14</sup>.

Alors que la campagne de Carême 2021 d'Entraide et Fraternité se concentre sur la question de la dette et la situation spécifique de la RDC<sup>15</sup>, cette reconnaissance de l'endettement des pays en développement (accru en raison du Covid-19) comme un obstacle permanent dans leur lutte contre la pauvreté est une nouvelle encourageante. Toutefois, « *l'approfondissement et l'élargissement de l'approche actuelle* », allant plus loin que le simple report des paiements, est à préciser. Avec ses partenaires de la société civile, Entraide et Fraternité continuera d'insister auprès de nos décideurs pour que la Belgique annule le remboursement de ses créances pour 2021, incite les institutions internationales où elle occupe une place stratégique (comme la Banque mondiale ou le Club de Paris) et contraigne les créanciers privés à faire de même. Enfin, la Belgique doit mettre en place un audit de ses créances bilatérales<sup>16</sup>.

## Commerce international : l'heure de la régulation ?

Les effets de l'intensification du commerce international et, par conséquent, la fragilité de notre économie mondialisée ont eux aussi été mis en exergue par l'épidémie de Covid-19<sup>17</sup>. Parallèlement, les impacts du libre marché sur les conditions sociales de travailleurs à l'autre bout du monde, sur les émissions de gaz à effet de serre, sur la déforestation ou encore sur la concentration du pouvoir économique dans une poignée de multinationales contribuent à reconsidérer le commerce tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Nous nous réjouissons de trouver dans l'accord de gouvernement des engagements qui vont dans le sens de la régulation du commerce et des entreprises privées, afin de rendre effectif le respect des droits humains (et en particulier les droits des travailleurs), ainsi que les engagements environnementaux internationaux, trop souvent considérés comme des entraves au profit.

Concernant les accords de commerce, le gouvernement affirme : « *Nous soutiendrons activement l'approche européenne consistant à adopter des normes sociales et*

<sup>14</sup>Page 9 de la note de politique générale de la ministre Kitir.

<sup>15</sup> Lire l'analyse de nos partenaires congolais au sujet de la dette : « Annuler la dette de la RD Congo ? Voix du Sud », novembre 2020, disponible sur : <https://www.entraide.be/annuler-la-dette-de-la-rd-congo>

<sup>16</sup> Découvrez nos recommandations plus en détail et signez la pétition sur [www.annulerladette.be](http://www.annulerladette.be)

<sup>17</sup> Lire l'analyse d'E&F « Accords de libre-échange : une marche à (pour)suivre ? », juin 2020, disponible sur : <https://entraide.be/accords-libre-echange-une-marche-a-pour-suivre>

environnementales élevées (normes fondamentales de l'OIT, compatibilité avec l'Accord de Paris, application des critères de transparence fiscale de l'OCDE, etc.) comme base de nos relations avec les pays tiers par le biais d'accords commerciaux. **La Belgique n'acceptera donc de nouveaux accords de commerce et d'investissement que lorsque ces normes sont applicables et contraignantes** »<sup>18</sup>. Rappelant que les droits humains ou les Objectifs de développement durable des Nations Unies guideront l'action de la Belgique, la ministre Wilmès, en charge des affaires étrangères, européennes et commerce extérieur ne prend malheureusement pas d'engagement supplémentaire et répète le contenu de l'accord de gouvernement en ajoutant simplement une référence au Green Deal européen<sup>19</sup>.

Ceci exclut néanmoins l'approbation de l'accord commercial en négociation entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, dont le chapitre développement durable est actuellement non contraignant et inapplicable (en raison de l'absence de mécanisme de suivi et de sanction). Or, le contenu de l'accord entre en pleine contradiction avec les engagements de l'accord de Paris, du Green Deal européen, de la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030 ou de la lutte contre la déforestation<sup>20</sup>. C'est d'ailleurs pour ces raisons que les parlements wallon et bruxellois ont pris position contre l'accord. De plus, que se passe-t-il quand un accord de commerce est déjà signé et d'application mais entre en contradiction totale avec ces engagements sociaux ou environnementaux ? C'est le cas de nombreux traités de libre-échange, comme le Traité sur la Charte de l'énergie, qui est incompatible avec la lutte contre le réchauffement climatique tant il protège les multinationales de l'énergie fossile<sup>21</sup>. « La Belgique s'emploiera, en lien avec l'UE, à la modernisation du Traité sur la Charte de l'énergie (TCE) »<sup>22</sup>. Cette déclaration est trop vague pour s'assurer que le TCE soit compatible avec l'urgente transition sociale et écologique de nos sociétés. Pour E&F, il est nécessaire de réviser ce traité en profondeur ou de se retirer de celui-ci<sup>23</sup>.

Il est également question, dans l'accord de gouvernement, de renforcer le débat démocratique au Parlement sur les accords signés : « *Les traités qui ont déjà été signés seront présentés pour ratification en vue d'un débat au Parlement sur la base d'une analyse d'impact où les intérêts généraux de notre économie et, en particulier, le chapitre sur le développement durable seront évalués.* » La ministre Wilmès poursuit une fois de plus cette ligne de conduite mais en restant trop vague : « *Le Parlement fédéral sera impliqué dans la politique européenne, étrangère et commerciale* »<sup>24</sup>. Une véritable avancée aurait consisté en la tenue d'un débat et d'une consultation du Parlement et de la société civile non pas au moment de la signature de l'accord mais en amont, dès l'ouverture des négociations au niveau européen. L'accord UE-

<sup>18</sup> Page 88 de l'accord de gouvernement.

<sup>19</sup> Page 6 d'exposé d'orientation politique de ministre Wilmès.

<sup>20</sup> Lire le rapport de la Coalition belge Stop UE-Mercosur : « L'accord UE-Mercosur : anatomie d'un accord anachronique », octobre 2020 [https://entraide.be/IMG/pdf/20201113-etude\\_accord\\_ue-mercotur\\_fr.pdf](https://entraide.be/IMG/pdf/20201113-etude_accord_ue-mercotur_fr.pdf)

<sup>21</sup> Lire l'analyse « Climat et énergie : La Belgique et l'Union européenne sont-elles schizophrènes ? », janvier 2020 : <https://entraide.be/la-belgique-et-l-union-europeenne-sont-elles-schizophrenes>

<sup>22</sup> Page 14 de la note de politique générale de la ministre de l'énergie Tinne Van der Straeten.

<sup>23</sup> Regardez la vidéo « le TCE en 5 questions » : <https://www.facebook.com/133104566844054/videos/27452277140188>

<sup>24</sup> Page 5 d'exposé d'orientation politique de ministre Wilmès.

Mercosur est un exemple de mise en débat d'un accord de libre-échange, notamment grâce à l'insistance de la société civile : il fait l'objet d'études d'impact sur l'économie belge ainsi que sur la Wallonie spécifiquement, afin d'éclairer les décisions politiques. Les risques pour le secteur agricole y ont été particulièrement étayés, et la ministre Wilmès y a fait référence dans son entrevue avec le Commissaire européen au commerce Valdis Dombrovskis<sup>25</sup>.

En ce qui concerne la régulation des entreprises, l'accord de gouvernement formule des engagements sur trois niveaux : au niveau international à l'ONU, au niveau européen et même au niveau national : « *Le gouvernement s'engage à participer activement et de manière constructive aux négociations sur la future convention des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme. Le gouvernement jouera un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un cadre législatif européen sur le devoir de diligence. Dans la mesure du possible, un cadre national de soutien sera mis en place à cette fin* »<sup>26</sup>. Ceci représente une reconnaissance des lacunes en termes de devoir de vigilance des entreprises et une volonté d'y remédier. Toutefois, des prises de position fortes pour faire avancer les débats manquent encore. La société civile belge et internationale milite depuis plusieurs années pour réclamer une régulation des entreprises multinationales afin que le respect des droits humains et de l'environnement soit une obligation tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, et qu'un accès à la justice soit rendu effectif pour les victimes en cas d'abus.

Soulignons finalement la mention de la nécessaire **cohérence des politiques** afin de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable. Alors que la ministre Wilmès déclare que « *La Belgique va également s'efforcer d'intégrer le climat, la biodiversité et l'environnement dans d'autres domaines politiques internationaux comme le commerce et le vaste agenda en matière de développement durable* »<sup>27</sup>, la ministre de la coopération au développement se montre plus concrète. Nous nous réjouissons que le **lien entre les politiques commerciales et la sécurité alimentaire** soit explicitement mentionné : « *il ne sert à rien d'aider les agriculteur·rices locaux·ales à devenir autonomes si la politique commerciale menée annihile tous ces efforts* »<sup>28</sup>. Ceci atteste que la régulation des entreprises et une politique commerciale extérieure assurant le respect des droits humains, y compris le droit à l'alimentation, les droits des travailleurs et de l'environnement sont indispensables pour contribuer au développement et à la transition écologique.

En conclusion, les différents points soulevés montrent que les combats politiques menés par Entraide et Fraternité et ses alliés de la société civile progressent et que nos messages sont entendus. Conscients que les acquis de l'accord de gouvernement et des notes politiques des Ministères (ne) sont (que) des engagements politiques, notre rôle sera de contribuer à les traduire décisions fortes et en actes porteurs de changement. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour contribuer à la justice sociale et environnementale !

<sup>25</sup> <https://wilmes.belgium.be/fr/rencontre-avec-le-vice-president-et-commissaire-europeen-au-commerce>

<sup>26</sup> Page 89 de l'accord de gouvernement.

<sup>27</sup> Page 28 de l'exposé d'orientation politique de la ministre Wilmès.

<sup>28</sup> Page 8 de l'exposé d'orientation politique la ministre Kitir.